



**DECISION N°010./D/R-CE/D-NK/C.BONDJOCK/SG/2025 DU 28 AVRIL 2025 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DES LETTRE COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010/AONO/R-CE/D-NK/C-BONDJOCK/CIPM/2025, DU FEVRIER 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ECOLES MATERNELLES, DANS L'ARRONDISSEMENT DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONK ET KELLE, REGION DU CENTRE**

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE BONDJOCK.

FINANCEMENT : **BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP), EXERCICE 2025**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BONDJOCK (AUTORITE CONTRACTANTE)

- Vu la constitution ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation, et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'Exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire 00013995/ C/ MINFI du 31 Décembre 2024. portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2025.
- Vu la lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/366 du 20 juin portant Code des Marchés Publics.
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres National N° 010/AONO/R-CE/D-NK/C-BONDJOCK/CIPM/2025, DU FEVRIER 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ECOLES MATERNELLES, DANS L'ARRONDISSEMENT DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONK ET KELLE, REGION DU CENTRE
- Vu La proposition d'attribution de la commission Interne de passation des marchés placée auprès de la commune de Bondjock
- Vu Le rapport d'analyse des offres
- Vu Le procès-verbal N°009 de proposition d'attribution de la CIPM/C.BONDJOCK DU 17 AVRIL 2025.

**D E C I D E :**

**Article 1<sup>er</sup>** – La lettre-commande objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

LOT N°	ATTRIBUTIAIRE	MONTANT TTC LU (en F CFA)	MONTANT TTC CORRIGE (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
1	ETS ANB B.P : 13921Yaoundé Tél : 694 74 82 19	14 987 996	14 987 996	3 mois
2	ETS ANB B.P : 13921Yaoundé Tél : 694 74 82 19	14 987 996	14 987 996	3 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à BONDJOCK, le 28 AVR. 2025

AMPLIATIONS

- MINMAP,
- ARMP,
- DDMAP/NK,
- Président CIPM/C.BONDJOCK,
- Intéressé ;
- Affichage/Archives.

Le Maire de la Commune de BONDJOCK

(Autorité Contractante)



*Eon Manguélé*